FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 6 juin 2018

Compte-rendu du groupe de travail sur le dialogue social en DRAAF fusionnées du 6 juin 2018

Le GT était présidé par l'adjointe au Chef du Service des Ressources Humaines, Laurence VENET-LOPEZ.

FO Agriculture était représentée par Chantal FAURE, Christine HEUZÉ, Gisèle VIMONT et Jean-Claude LEBOSSÉ.

A souligner que seul la CGT n'était pas présente à ce GT

Ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de la feuille de route sociale 2018 du MAA et répond à la demande de la plupart des organisations syndicales.

L'objectif de l'administration et des OS est de faire un point sur les difficultés rencontrées dans les instances de dialogue social (CT, CHSCT, CRIC, CTREA, CHSCTREA et CCP) particulièrement en DRAAF fusionnées.

FO Agriculture pose la question de la pertinence de démarrer ce chantier alors que, dans le cadre d'« Action Publique 2022 » le gouvernement projette de revoir l'organisation et le rôle des instances de dialogue social et de changer fondamentalement la donne.

FO Agriculture souligne et partage la volonté du MAA d'améliorer le dialogue social au sein du ministère et des ses établissements sous tutelle, mais signale, qu'en même temps et de manière contradictoire, le gouvernement considère de son côté qu'il y a beaucoup trop d'instances de dialogue social, que leur organisation et fonctionnement sont trop lourds et coûtent beaucoup trop cher. **FO Agriculture** dénonce cette volonté politique de réduire à minima le dialogue social.

FO Agriculture regrette que, faute de moyens adéquats ou de juste reconnaissance de son importance, le dialogue social est bien souvent porté à bout de bras dans les structures.

Les secrétariats généraux des DRAAF fusionnées croulent sous des missions, toutes plus prioritaires les unes que les autres, les représentants du personnel ne sont pas toujours suffisamment reconnus dans leur mandat et peinent, sous la pression du travail, à libérer le temps nécessaire, à préparer, tenir et rendre compte des réunions des instances de dialogue social.

Pour faire un bilan objectif du fonctionnement des instances de dialogue social dans les régions fusionnées, l'administration a présenté un projet de questionnaire (CF en PJ) qui sera adressé aux DRAAF fusionnées et qui a pour objectif de préciser les difficultés rencontrées par les services déconcentrés dans l'organisation, la tenue des instances, afin d'identifier les marges d'action du MAA pour en fluidifier, harmoniser et simplifier le fonctionnement.

Ce projet de questionnaire sera revu et corrigé par le MAA, à la lumière des remarques et échanges avec les OS représentées.

Les problématiques, dans les instances du secteur de l'enseignement agricole, d'une part et dans celles des autres services des DRAAF d'autre part sont fort différentes, aussi faudra-t-il bien veiller à en traiter tous les aspects.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel
63370 Lempdes - Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
76 avenue André Malraux - 57000 METZ
Tél. 03 55 74 10 12
E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

Permanence Paris Tél. 01 49 55 40 05

www.fo-agriculture.fr

FO agriculture a témoigné de la mauvaise qualité, voire des dysfonctionnements du dialogue social particulièrement dans les instances de l'enseignement agricole, notamment dans les régions XXL.

Dans les régions fusionnées, la plupart des ex régions qui la constituent connaissent des particularités de territoires et de culture, ce qui n'est pas toujours pris en compte par le DRAAF souvent affecté au préalable sur l'une de ces régions.

Certaines OS sont demandeuses, en plus des instances formelles, d'un dialogue social informel. **FO Agriculture** préfère parler réunions préparatoires aux instances (à l'image des pré-CAP par exemple) afin d'alléger le travail en réunions formelles et de ne bâcler aucun sujet, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Calendrier

Après amendement, le questionnaire sera adressé par l'administration aux structures d'ici à fin juin, il devra être retourné avant la fin juillet.

Un prochain GT sera programmé fin septembre afin d'analyser les réponses au questionnaire et sur cette base l'administration proposera des guides et outils de bonnes pratiques.

L'objectif est que ces travaux soient finalisés pour début 2019, date à laquelle les instances renouvelées à l'issue des élections de décembre 2018, seront mises en place.

Les OS évoquent le fait que les directions ne doivent pas être les seules à devoir faire leurs remontées mais qu'il faudrait aussi que les représentants syndicaux dans les instances régionales soient associés. L'administration demande aux OS de faire ce travail de recueil des réponses du terrain.

FO mènera l'enquête auprès de ses représentants dans les instances régionales.

Si d'ores et déjà vous avez des remontées à nous faire, **FO Agriculture** est à votre écoute, n'hésitez-pas à nous contacter.

*Vos représentants **FO Agriculture***

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

Questionnaire
Contraintes de fonctionnement des instances de dialogue social dans les régions fusionnées

Sept instances sont rattachées à une DRAAF : le CT et le CHSCT de la DRAAF en elle-même, le CT et le CHSCT de l'enseignement agricole ainsi que les deux CCP régionales (A et B/C) (tant dans leur versant normal que disciplinaire) et la CRIC. Il en va de même pour les DAAF, à l'exception que l'enseignement agricole est compris dans le CT et le CHSCT local et que les CRIC ne concernent pas les DRAAF.

L'administration centrale est régulièrement interrogée par les services déconcentrés et interpellée par les organisations syndicales concernant leurs modalités de fonctionnement. Ce questionnaire a donc pour objectif de préciser les difficultés rencontrées par les services déconcentrés dans l'organisation et la tenue de ces instances afin de pouvoir identifier les marges d'action du ministère pour en fluidifier, harmoniser ou simplifier le fonctionnement.

1) Identification des contraintes matérielles	
Les textes réglementaires organisant les instances de dialogue social imposent certaines règles de fonctionnement : fréquence, date d'envoi des convocation, mise à disposition des documents, envoi des convocations à l'ensemble des membres titulaires, séances non publiques, experts normalement non présents lors des délibérations, etc. Des difficultés de fonctionnement et d'organisation sont-elles liées au respect de ces règles ? Quelles régles sont systématiquement ou majoritairement respectées et lesquelles font l'objet d'aménagements ?	
Le fonctionnement des instances imposent également des conditions matérielles qui ne relèvent pas d'obligations réglementaires (coordination des agendas, dates choisies, salles et localisation, instances sur une demi-journée ou toute la journée, …). Ces contraintes organisationnelles posent-elles des difficultés récurrentes pour organiser une instance ? Si oui, pourriez-vous illustrer avec des exemples choisis ?	
Hormis les sujets mentionnés plus haut, existe-t-il d'autres types de difficultés matérielles auxquelles vous seriez confrontés dans l'organisation des instances de dialogue social au sein de vos DRAAF ?	
De manière générale, quel type de solution/bonne pratique avez-vous déjà mis en œuvre face à ces difficultés ?	
A votre avis, quelles solutions ou facilités pourrait mettre en œuvre le ministère ?	

2) Identification des contraintes fonctionnelles	
Les textes réglementaires prévoient des règles de fonctionnement des instances en séance : quorum, information des membres, etc Des difficultés de fonctionnement et d'organisation sont-elles liées au respect de ces règles ?	
Les procédures administratives peuvent être soumises pour avis à une instance de dialogue social. Ces avis revêtent un aspect important, dans la légalité de ces décisions, notamment en ce qui concerne les licenciements de contractuels (CCPR) au regard de l'impact pour l'agent concerné. Des difficultés liées au respect de ce formalisme essentiel, ainsi que du moment accordé à ces instances dans le calendrier procédural réglementaire, ont-elles déjà occasionné des difficultés de fonctionnement ?	
Hormis les sujets mentionnés plus haut, existe-t-il d'autres types de difficultés fonctionnelles auxquelles vous seriez confrontés dans l'organisation des instances de dialogue social au sein de vos DRAAF ?	
De manière générale, quel type de solution/bonne pratique avez-vous déjà mis en œuvre face à ces difficultés ?	
A votre avis, quelles solutions ou facilités pourrait mettre en œuvre le ministère ?	

3) Exercice des droits syndicaux	
Comment sont pris en compte les droits syndicaux liés à la convocation à une instance (temps de préparation, autorisation d'absence, remboursement des frais courants) ? Avez-vous déjà rencontré des difficultés à les mettre en œuvre ?	
De manière générale, quel type de solution/bonne pratique avez-vous déjà mis en œuvre face à ces difficultés ?	
A votre avis, quelles solutions ou facilités pourrait mettre en œuvre le ministère ?	